



Compte rendu de l'assemblée générale du 27/10/2017

Membres du bureau présents :

Marilyne BRUNO
Michel BRUNO
Mariannick CHASSIER
Jean-Robert GRIBAUDO
Patricia LAINE
Xavier MAQUET
Christophe RAVOT
Nadège RAVOT
Thierry ROBIN

Membres du bureau excusés :

André BEAUCIEL

Etaient également présents :

05 membres de l'association

Etaient également excusés :

01 représentant du conseil municipal d'Azay-le-Rideau : Mme FLACELIERE

Ordre du jour :

- Rapport moral 2016-2017 et perspectives 2017-2018
- Rapport financier 2016-2017
- Bilan sportif 2016-2017
- Questions diverses et débat
- Modification du règlement intérieur du JCR.
- Pot de l'amitié

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

1. Rapport moral 2016-2017 :

Ce rapport est présenté par le Président du Judo Club : Xavier Maquet.

Le président transmet les excuses de Mme FLACELIERE, représentante de la municipalité qui n'a pu être présente. Il signale que le comité a été invité mais déplore l'absence de réponse. Il remercie les adhérents présents pour cette assemblée générale.

Xavier annonce également à l'assemblée la naissance de la fille de Brahim, la petite Nourcine née le 26/10/2017.

La déclaration intégrale du président est reproduite en annexe 1 du présent compte rendu.

Le bilan de l'année sera pessimiste, le président déplore une baisse sensible du nombre de licenciés qui s'établit à 84 licences à ce jour. Il faut remonter à 2009 pour trouver un chiffre aussi bas, la moyenne de ces dernières années étant aux environs de 110.

Le taux de renouvellement des licences est de 39% (50% ou plus les années précédentes), on déplore une diminution importante des inscriptions de poussins et d'adultes. Ceci est aggravé par un nombre croissant de désistements et de demandes de remboursement. Ces demandes sont rejetées hormis pour les justifications médicales, conformément à notre règlement.

Le club a pourtant mis en place de nombreuses actions au cours des années précédentes qui devraient porter leurs fruits :

- Mise en place d'objectifs pour Brahim (suivi accru, diversification des cours, renforcement de la théorie...), atteints la plupart du temps.
- Déplacements CPS pour les enfants.
- Coopération renforcée avec d'autres clubs pour les adultes.
- Modification des horaires et redynamisation des cours de Tai So.
- ...

Question : pourquoi cette baisse quand dans le même temps d'autres clubs voient leur effectif augmenter de 10 à 15% ? Xavier propose un débat sur le sujet à la suite de la présentation des différents intervenants.

2. Rapport financier 2016-2017 :

Ce rapport est présenté par le trésorier : Mariannick Chassier.

Les documents présentés lors de l'assemblée générale sont annexés au présent compte rendu.

Le bilan de la saison passée est, à ce jour, positif. 1.833 € de bénéfices, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

C'est, comme pour les années précédentes, le loto qui apporte son bénéfice au budget du club. Cette année il a toutefois été moins réussi que les précédentes puisque le résultat est divisé par deux. Plusieurs explications possibles, de la multiplication de ce type de manifestation à l'absence d'adhérents. Le loto annuel reste indispensable à l'équilibre financier du club, le prochain est fixé au 31/03/2018.

Les photographies, réalisées par une photographe professionnelle, sans investissement financier du club ont également bien rapporté. Les prochaines seront faites à la rentrée, du 06 au 09/11/2017.

Quelques sweat-shirts ont été vendus, la question d'une commande d'une nouvelle série est posée.

Licences : comme précisé par Xavier le nombre d'adhérents a sensiblement baissé. Le chiffre d'une centaine qui permettait d'atteindre l'équilibre paraît à ce jour hors de portée.

Subventions : les subventions sont en baisse, certains villages ne donnent pas ou plus. Le club demande 15 € supplémentaires aux adhérents de Saché. La mairie du village leur verse, en effet, directement cette somme sur présentation d'un justificatif d'adhésion, ceci représente un manque à gagner pour nous.

Les charges de personnel n'ont pas augmenté cette année.

Quelques investissements ont été réalisés, il s'agit essentiellement de matériel destiné au Tai So et aux séances de renforcement musculaire.

En conclusion, la trésorière prévoit un déficit d'environ 1.120 € pour l'exercice. 30 nouveaux adhérents permettraient de retrouver l'équilibre.

Mariannick termine toutefois sur quelques notes optimistes :

- Nous avons cette année fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui a été positif.
- La réserve du club s'élève à ce jour à 20.551 € et permettra de supporter cette année négative.

3. Rapport d'activités 2016-2017 :

Ce rapport est présenté par le vice-président et le secrétaire : Christophe Ravot et Thierry Robin.

3.1 Bilan sportif

Le club a récemment fêté l'obtention de la ceinture noire de Bertrand.

Chez les enfants on constate une participation régulière d'un petit groupe aux différents interclubs qui leur sont proposés. Les résultats sont souvent au rendez-vous :

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

- 11/2016 Interclub de Descartes : Antonin 2^{ème}
Louise, Margot et Mélissandre 3^{èmes}
Agathe 4^{ème}.
- 11/2016 Interclub de Savonnières : Louis 1^{er}
Antonin, Tiago et Maëlle 2^{èmes}
Hyppolyte et Ronan 3^{èmes}.
- 01/2017 Interclub de Monts : Tam 1^{er}
Antonin, Rémi, Margot et Agathe 2^{èmes}
Jules, Tiphaine, Hyppolyte et Mélissandre 3^{èmes}

Certains sont également présents aux manifestations et compétitions officielles.

- 2 tigres d'or.
- 10/2016 Criterium cadets de Ceyrat Salomé
- 01/2017 Coupe minimes : Valentine 1^{ère}
Jade et Anaëlle 2^{èmes}
Mélissandre 3^{ème}
- 02/2017 Criterium benjamins : Antonin 2^{ème}
- 02/2017 Coupe jeune arbitre minime Jade, Valentine et Margot.
- 04/2017 Criterium benjamins : Antonin 2^{ème}
- 05/2017 Criterium benjamins : Antonin 3^{ème}.

Chez les adultes, Christophe et Stéphane participent aux championnats d'Europe et du Monde vétérans. Avec une place de 9^{ème} pour Stéphane aux championnats d'Europe.

A noter également une forte représentation du club parmi les corps arbitraux et en commission sportive.

3.2 Vie du club

Les manifestations habituelles, souvent festives sont toujours programmées : fête de Noël, Interclub, Loto et fête de fin d'année.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

L'interclub est toujours réussi et permet d'accueillir de nombreux clubs. On peut regretter une faible participation de nos adhérents.

Des stages sont toujours proposés aux enfants durant les périodes de congés. Le dernier n'a rassemblé que 6 participants. Xavier se pose la question du maintien de cette offre (entièrement gratuite).

Cette année la fête du club et le pique-nique de fin d'année se sont enchaînés sur le même jour, un dimanche.

Pour la saison à venir les dates suivantes sont d'ores et déjà retenues :

- 06 au 09/11/2017 Photos.
- 16/12/2017 Fête de Noël.
- 31/03/2018 Loto.
- 24/06/2018 Fête du club.
- Pas de date d'interclub pour l'instant suite à une très forte concurrence sur les week-end possibles.

4. Questions diverses et débat

Le débat, animé, porte sur les raisons de la diminution des effectifs, et sur les solutions à mettre en place pour y remédier.

On a pu constater que l'offre reste riche, des évolutions sont mises en place depuis plusieurs années mais on constate une nette désaffection des adhérents, peu ou pas de participation aux différentes manifestations et non renouvellement des licences d'une année sur l'autre.

Plusieurs propositions sont faites sur l'aspect sportif :

- Modification de la formule de l'interclub : par équipe, en extérieur ?
- Lancement d'un championnat interne ?
- Cours plus ludiques pour les éveils et les plus jeunes ?
- Mise en place d'un transport « mutualisé » pour les déplacements aux différentes compétitions ?
- Redéfinition des objectifs de Brahim et mise en place d'un suivi plus régulier (trimestriel) afin de suivre les résultats et de s'adapter au plus tôt.

L'aspect communication est également abordé, plusieurs participants souhaitent que la communication du club soit renforcée. Décisions adoptées et questions :

- Relancer les affichages et distributions de flyers dans les écoles à la rentrée ?
- Utiliser les nouveaux moyens de communication à disposition. Aujourd'hui le club dispose d'un groupe Facebook.
- Christophe et Bertrand rédigeront et transmettront régulièrement des articles mettant en valeur les résultats du club au correspondant de la NR et à la rédaction de la Gazette d'Azay le Rideau.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

5. Modification du règlement intérieur du club

Des amendements au règlement intérieur sont présentés au vote. Les modifications ont pour objectif de présenter les supports internet proposés par le club (site officiel et groupe Facebook) et de redéfinir les questions du droit à l'image dans ce cadre notamment.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

La nouvelle version du règlement est annexée au présent compte-rendu. Elle est disponible sur le site internet du club.

6. Conclusion

L'Assemblée Générale prend fin et se termine autour d'un pot de l'amitié.

Le Président

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

Annexe 1 au compte rendu de l'assemblée générale du 27/10/2017
Communication du président.

Assemblée générale du Judo Club Ridellois – 27 octobre 2017

Rapport moral du président.

Bonsoir à toutes et à tous.

Tout d'abord, je remercie les représentants des diverses instances qui ont répondu à notre invitation et qui sont là ce soir. La **mairie** et le **comité judo 37** ont été invités. Je vous remercie également toutes et tous d'avoir fait l'effort de participer à cette assemblée.

Cette assemblée générale sera donc l'occasion, comme chaque année, de faire le bilan d'activité de notre club, en 3 volets :

- le bilan moral, que je vous présente en préalable,
- le bilan sportif, que Thierry nous présente ensuite,
- le bilan financier, qui clôture la série, avant de passer aux débats.

Mais avant toute chose, j'ai le plaisir d'annoncer une nouvelle que tout le monde attendait, et qui a dû déjà circuler : Brahim, notre professeur, est papa depuis hier à midi, heure à laquelle est née sa petite Nourcine, 3,100 kg. Je suis sûr que nous saurons lui témoigner tous nos sentiments le moment venu, lorsqu'il sera redescendu de son nuage.

Nous savons tous combien la naissance d'un enfant peut nous amener à revoir nos perspectives et à relativiser beaucoup de choses ; pour ceux qui auraient oublié, je vous invite à vous y remettre dès ce soir en rentrant !!

Cette année, **mon bilan moral ne sera pas optimiste**. Ce n'est une surprise pour personne, j'en suis sûr, puisque nous avons eu maintes fois l'occasion d'en discuter.

Du point de vue comptable, nous constatons une **baisse importante du nombre de licenciés**, à la date d'aujourd'hui ; cette baisse nous ramène à un niveau que nous n'avons plus connu depuis 2009 (73 licenciés). Hormis l'année 2012 (131 licenciés) nous avons ensuite assuré un effectif moyen de 110, entre 100 et 120.

Le taux de **renouvellement cette année est de 39 %**, très inférieur aux 50 % habituels.

Marie-Annick pourra nous éclairer sur les tendances par catégories, mais il faut noter que nous chutons principalement en **POUSSINS** et en **SENIORS**.

Nous recevons aussi beaucoup de demandes de désistement, que nous refusons systématiquement en conformité avec le règlement intérieur ; cette tendance aussi est inquiétante : les jeunes et leurs parents se désengagent sans raison valable la plupart du temps.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

Pourtant, si on fait le bilan pédagogique des années précédentes, voici ce qui a été mis en place :

- pour les seniors et pour les enfants, le bureau fixe chaque année des **objectifs** à Brahim, basés sur l'observation et les remarques entendues ; nous avons ainsi demandé une structuration plus visible des cours, avec une remise en avant des techniques, de leur nom etc.
- les **passages de grades** sont redevenus ce que l'on peut observer dans d'autres clubs : ils sont préparés, présentés et évalués par le professeur,
- les jeunes sont motivés par un **challenge interne** au club, qui leur permet de capitaliser sur leurs compétitions, leurs participations aux stages, leurs activités d'arbitrage ou de commission, etc.
- régulièrement les jeunes peuvent participer au **CPS départemental**, pour lequel un accord de prêt a été conclu pour le minibus du centre aéré,
- sur les tatamis, nous sommes plusieurs à **accompagner Brahim**, voir à le **remplacer** en cas de nécessité : il n'y a jamais de rupture dans l'offre judo du club.
- Et j'oublie peut-être quelques points pour les enfants...

Pour les seniors, des initiatives ont conduit à se rapprocher d'autres clubs, comme Ballan ; cela crée une émulation, des nouveautés, une variété dans la pratique du judo. C'est sans doute plus facile que les entraînements départementaux, et cela plaît aussi à nos partenaires ; il n'y a donc aucune raison de s'en priver.

Pour le Taïso, nous avons fait le bilan qu'il fallait redynamiser cette activité, et Christophe a proposé à Brahim une nouvelle formule, basée sur son expérience individuelle du fitness ; il faudra attendre quelques temps pour constater les effets, mais je suis sûr que cela va fonctionner.

Tout cela s'est mis en place progressivement, sous l'impulsion du bureau, et surtout j'en suis persuadé, sous l'impulsion d'un **collectif animé par une même passion du judo**. Car nous sommes avant tout des judoka, et je voudrais qu'on se rappelle de ce que **cela veut dire** ; nous portons tous le judogi blanc, symbole d'une égalité sur les tatamis, sans distinction de classe sociale ou autre. Ce collectif, c'est la force de tous les clubs, sur lequel se construisent les individualités, et surtout celles des enfants. Sans le groupe, il n'y a pas de progression. C'est d'ailleurs, à mon avis, le plus grand paradoxe du judo : comment progresser sans le groupe, dans une discipline qui se veut, à la base, individuelle ? Tout simplement, l'individualité n'existe pas dans le judo ; et donc à mon avis, si une difficulté affecte le bon fonctionnement du club, c'est au collectif de trouver la solution.

Et je pense sincèrement que notre groupe est aussi bon et efficace que n'importe quel autre ;

Aujourd'hui, notre bilan est mauvais, l'avenir du club est en jeu ; je suis prêt à entendre tous les avis sur cette question, et à réfléchir avec vous aux éventuelles nouvelles orientations à prendre ou à entreprendre. J'ai toujours voulu, au cours des 8 dernières années à la tête du club, que chacun puisse prendre sa place au sein du

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

groupe et y apporte sa contribution. Mon souhait le plus cher est que cela continue, avec toujours en tête la maxime la plus emblématique du judo : « entraide et prospérité mutuelle ».

La seule chose que je n'admettrais pas, c'est que des individualités l'emportent sur le groupe, et pire encore, que nous oublions la loyauté et ce que nous devons à nos senseïs.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

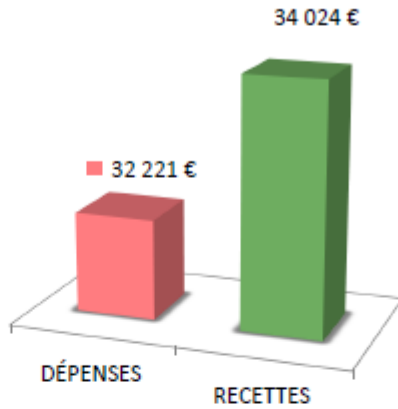
D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

Annexe 2 au compte rendu de l'assemblée générale du 27/10/2017
Bilan financier de la saison 2016-2017

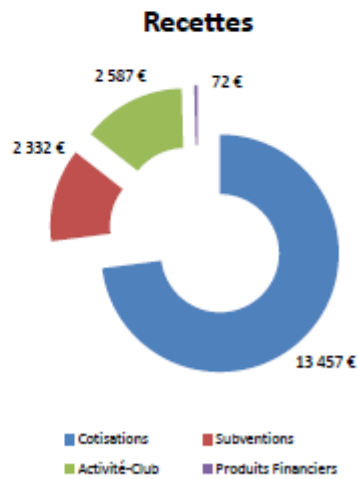
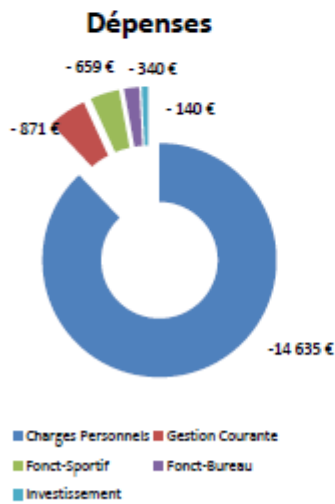
BILAN SAISON 2016 / 2017			
(du 1er sept.16 au 31 août 17)			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT SPORTIF	5 345,21 €	4 686,42 €	-658,79 €
Passports	160,00 €	72,00 €	-88,00 €
Inscription tournoi	124,00 €	10,00 €	-114,00 €
Transport tournoi	30,00 €		-30,00 €
Masters	1 648,95 €	4 128,42 €	2 479,47 €
Reprise sur provisions Masters	2 479,47 €		-2 479,47 €
Stage de rentrée	159,50 €		-159,50 €
Formation animateur			0,00 €
Stage formateur			0,00 €
Pharmacie			0,00 €
Médailles Coupes, Récompenses	495,00 €		-495,00 €
Ceintures	89,50 €		-89,50 €
Sweats		116,00 €	116,00 €
T-Shirts			0,00 €
Ballons	7,99 €		-7,99 €
Judogis	150,80 €	360,00 €	209,20 €
ACTIVITÉ CLUB	6 479,97 €	9 067,36 €	2 587,39 €
Sponsors		540,00 €	540,00 €
Photos	414,00 €	828,00 €	414,00 €
Assemblée Générale	52,89 €		-52,89 €
Stage vacances scolaires	111,68 €		-111,68 €
Divers (café, thé)	12,86 €		-12,86 €
Interclub	583,08 €	585,10 €	2,02 €
Abonnement			0,00 €
Arbre de Noël	223,28 €		-223,28 €
Obsèques			0,00 €
Repas fin de saison	615,23 €	759,00 €	143,77 €
LOTO	4 466,95 €	6 355,26 €	1 888,31 €
GESTION COURANTE	5 070,86 €	4 200,00 €	-870,86 €
Licences_FFJDA	4 033,00 €	3 885,00 €	-148,00 €
Licences 2016-2017 : 109			
CDJ37	580,50 €	315,00 €	-265,50 €
Licences 2015-2016 : 110			
COSMOS/CDOS	260,00 €		-260,00 €
Assurances	197,36 €		-197,36 €
COTISATIONS	16,90 €	13 474,00 €	13 457,10 €
Cotisations	Nombre Cotisations : 100	13 474,00 €	13 474,00 €
Frais ANCV	16,90 €		-16,90 €
			Montant cotisation moyenne: 134,57 €
CHARGES PERSONNELLES	14 784,04 €	148,60 €	-14 635,44 €
Salaires	10 048,51 €	148,60 €	-9 899,91 €
Charges Sociales	4 296,28 €		-4 296,28 €
- URSSAF_ASSÉDIC_POLE EMPLOI	2 932,00 €		
- CIRSEC	1 207,31 €		
- CHORUM (complémentaire)	89,97 €		
- Formation Professionnelle	19,00 €		
Indemnités kilométriques	348,05 €		-348,05 €
Médecine du travail	91,20 €		-91,20 €
IMPRÉVUS	0,00 €	2 332,11 €	2 332,11 €
CNRS	00**	0,00 €	0,00 €
Conseil Général	600**	600,00 €	600,00 €
Dons Familiales	30**	22,11 €	22,11 €
Communes :	(** Subvention 2015)		
- Azay le Rideau	1150**	1 200,00 €	1 200,00 €
- Cherlé	0**	330,00 €	330,00 €
- Lignéres de Touraine	0**	0,00 €	0,00 €
- Saché	0**	0,00 €	0,00 €
- Vallères	200**	180,00 €	180,00 €
- Villaines les Rochers	0**	0,00 €	0,00 €
FINANCIERS	44,12 €	115,62 €	71,50 €
Intérêts sur livret 2016		115,62 €	115,62 €
Parts sociales			0,00 €
Frais de comptes	44,12 €		-44,12 €
FONCTIONNEMENT BUREAU	339,91 €	0,00 €	-339,91 €
Fournitures de Bureau	182,42 €		-182,42 €
Affranchissement	18,90 €		-18,90 €
Blog Internet	138,59 €		-138,59 €
INVESTISSEMENT	139,97 €	0,00 €	-139,97 €
Investissement	139,97 €		-139,97 €
Résultats de la saison	32 220,98 €	34 024,11 €	1 803,13 €

Bilan au 25 oct. 17

BILAN SAISON 2016 / 2017
(du 1er sept.16 au 31 août 17)



RÉSULTATS: 1 803 €



Annexe 3 au compte rendu de l'assemblée générale du 27/10/2017
Bilan financier prévisionnel de la saison 2017-2018

PREVISIONS SAISON 2017 / 2018			
<i>(du 1er sept.17 au 31 août 18)</i>			
	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT SPORTIF	843,50 €	492,00 €	-411,50 €
Passports		72,00 €	72,00 €
Inscription tournoi	124,00 €		-124,00 €
Masters			0,00 €
Reprise sur provisions Masters			0,00 €
Stage de rentrée	159,50 €		-159,50 €
Formation animateur			0,00 €
Stage formateur			0,00 €
Pharmacie			0,00 €
Médailles,Coupes, Récompenses	300,00 €		-300,00 €
Ceintures	100,00 €		-100,00 €
Sweats			0,00 €
T-Shirts			0,00 €
Ballons	10,00 €		-10,00 €
Judogis	150,00 €	360,00 €	210,00 €
ACTIVITE CLUB	6 095,00 €	8 740,00 €	2 645,00 €
Sponsors		540,00 €	540,00 €
Photos	400,00 €	800,00 €	400,00 €
Assemblée Générale	60,00 €		-60,00 €
Stage vacances scolaires	120,00 €		-120,00 €
Divers (café, thé)	15,00 €		-15,00 €
Interclub	600,00 €	600,00 €	0,00 €
Abonnement			0,00 €
Arbre de Noël	250,00 €		-250,00 €
Oubliés			0,00 €
Repas fin de saison	650,00 €	800,00 €	150,00 €
LOTO	4 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €
GESTION COURANTE	4 182,86 €	3 280,00 €	-902,86 €
Licences_FFJDA	Licences 2017-2018 : 85	3 145,00 €	3 034,00 €
CDJ37	Licences 2016-2017 : 109	580,50 €	246,00 €
COSMOS/CDOS		260,00 €	-260,00 €
Assurances		197,36 €	-197,36 €
COTISATIONS	12,80 €	10 741,00 €	10 728,20 €
Cotisations	Nombre Cotisations : 80	10 741,00 €	10 741,00 €
Frais ANCV			-12,80 €
	Montant cotisation moyenne: 134,10 €		
CHARGES PERSONNELLES	15 075,00 €	0,00 €	-15 075,00 €
Salaires	10 300,00 €		-10 300,00 €
Charges Sociales	4 380,00 €		-4 380,00 €
- URSSAF_ASSÉDÉIC_POLE EMPLOI	3 000,00 €		
- CTRSEC	1 110,00 €		
- CHORUM (complémentaire)	70,00 €		
- Formation Professionnelle	200,00 €		
Indemnités kilométriques	300,00 €		-300,00 €
Médecine du travail	95,00 €		-95,00 €
SUBVENTIONS	0,00 €	2 145,00 €	2 145,00 €
CNDS	00**	0,00 €	0,00 €
Conseil Général	600**	600,00 €	600,00 €
Dans Familles	22,11**		0,00 €
Communes :	(** Subvention 2017)		
- Azay le Rideau	1200**	1 200,00 €	1 200,00 €
- Cheillé	165**	165,00 €	165,00 €
- Lignéres de Tournai	0**	0,00 €	0,00 €
- Saché	0**	0,00 €	0,00 €
- Vallères	180**	180,00 €	180,00 €
- Villaines les Rochers	0**	0,00 €	0,00 €
FINANCIERS	44,16 €	115,00 €	70,84 €
Intérêts sur livret 2016		115,00 €	115,00 €
Parts sociales			0,00 €
Frais de comptes	44,16 €		-44,16 €
FONCTIONNEMENT BUREAU	220,00 €	0,00 €	-220,00 €
Fournitures de Bureau	150,00 €		-150,00 €
Affranchissement	20,00 €		-20,00 €
Blog Internet	150,00 €		-150,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			0,00 €
Résultats de la saison	26 573,32 €	25 453,00 €	-1 120,32 €

Bilan au 25-oct.-17

Annexe 4 au compte rendu de l'assemblée générale du 27/10/2017
Règlement intérieur du JCR



JUDO CLUB RIDELLOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Horaires des cours

Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents, des parents pour les adhérents mineurs, au début de la saison sportive. Ils sont consultables en permanence au dojo et sur le site internet du club.

Les adhérents doivent respecter strictement les horaires des cours. En cas de retard répété et non justifié, l'éducateur se réserve le droit de refuser l'adhérent, sans que cela n'engage un quelconque dédommagement. Les adhérents mineurs ne peuvent quitter une séance d'entraînement sans autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs, et sans en informer le professeur chargé du cours.

Article 2 : Absence de l'encadrement

Les absences du professeur chargé de l'encadrement sont de deux ordres :

- L'absence est programmée, dans ce cas les adhérents ou leurs parents sont informés et une affiche dans les locaux rappelle la date de cette absence.
- L'absence est fortuite, dans ce cas l'information sera communiquée autant que faire se peut par les dirigeants du club. En tout état de cause, le cours est réputé annulé après un retard de quinze minutes sur l'horaire prévu.

Le responsable d'un adhérent mineur doit s'assurer de la présence de l'éducateur dans les locaux et le remettre à celui-ci, ou le cas échéant à tout responsable du club dûment désigné pour accueillir les enfants.

Article 3 : Responsabilité du club et des adhérents

En dehors des horaires d'enseignement stipulés précédemment, le club n'a pas la charge des adhérents mineurs, qui restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

La responsabilité du club ne peut être engagée que dans la limite des cours. Pour le cas où une tierce personne serait amenée à prendre en charge un enfant mineur, une autorisation indiquant le nom des personnes autorisées devra être fournie au moment de l'inscription.

Article 4 : Conditions d'inscription – licence – cotisations

La licence fédérale est obligatoire pour la pratique du judo.

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs doivent fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique du judo y compris en compétition » ou une copie du passeport validé par le médecin.

Une autorisation de transfert vers les services médicaux, en cas d'accident, doit être fournie au moment de l'inscription.

Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription. Le paiement s'effectue à l'inscription, soit en réglant la totalité de la saison, soit en donnant trois chèques correspondants aux paiements par trimestre, débités en octobre/janvier/avril.

Article 5 : Remboursement des cotisations

Le remboursement des cotisations, au prorata des cours effectués, pourra être effectué suite à blessure grave d'un adhérent pendant les cours ou lors d'une compétition, avec un arrêt prescrit d'un minimum de 10 semaines ou sur remise d'un certificat médical d'incapacité définitive.

Article 6 : Accident

En cas d'urgence, les responsables peuvent faire intervenir les services d'urgence et décider avec eux de l'hospitalisation.

En cas d'accident seul le Président et l'éducateur sont responsables devant le Conseil d'Administration du club.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018

Article 7 : Objets personnels

Le club n'est pas responsable des vols ou des détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant ou en dehors des cours.

Article 8 : Hygiène – Sécurité - Comportement

Tous les participants aux entraînements doivent se présenter les pieds et les mains propres, avec les ongles coupés.

Il est formellement interdit de se déplacer pieds nus entre les vestiaires et le tatami, de même qu'entre le tatami et les toilettes.

Tous les objets pouvant être à l'origine de blessures doivent être retirés durant les entraînements (bijoux, accessoires).

Il est rigoureusement interdit de fumer à l'intérieur du dojo, ce, en quelque endroit que ce soit.

En cas de faute grave ou de comportement incorrect durant la présence au dojo ou lors des déplacements, le Président, après consultation du Conseil d'Administration, peut être amené à décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'intéressé, sans dédommagement quelconque.

Les parents qui désirent assister au cours de leur(s) enfant(s) doivent le faire en silence et ne pas intervenir durant le cours. Les téléphones portables sont interdits.

Article 9 : droit à l'image

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs acceptent que des photographies soient prises au cours des différentes manifestations organisées par le club ou auxquelles le club participe. Le club est également susceptible de prendre des photographies de groupe ou individuelles.

Les images appartiennent définitivement au Judo Club Ridellois quelle qu'en soit la période d'utilisation et sans aucun paiement.

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs s'engagent à autoriser l'utilisation de ces images dans le but de communiquer sur les activités pratiquées par le club.

Article 10 : Internet – Réseaux sociaux

Le Judo Club Ridellois autorise ses adhérents à publier, sur internet et réseaux sociaux, des photos et commentaires relatifs à la vie du club.

Ces publications doivent néanmoins :

- Respecter la vie privée de chacun.
- Ne pas être utilisées pour blesser, dénigrer ou nuire à autrui.
- Ne pas nuire à l'image du club (non-respect des règles de sécurité, alcool, stupéfiant, etc....)

Dans le respect de ces conditions, le club accepte que ses adhérents partagent photos, commentaires et souvenirs sur les différents réseaux.

Le Judo Club se garde le droit de demander le retrait de toutes les photographies non conformes à ce règlement.

Le site internet du club est consultable aux adresses suivantes : www.jcridellois.net ou www.judo-club-ridellois.fr. Les adhérents y trouveront l'ensemble des informations liées à la vie du club : adresse du dojo, contacts, horaires des cours, règlement intérieur, compte-rendus des réunions de bureau, dates des compétitions...

Le club dispose également d'une page Facebook en complément du site officiel, un membre du bureau assure le rôle de modérateur et contrôle les informations publiées sur cette page.

Les adhérents ou parents d'adhérents mineurs acceptent que les photographies prises par le club soient mises en ligne sur ces sites.

Article 11 : Application et diffusion

Le présent règlement est consultable en permanence au dojo et sur le site internet du club.

Le Président ou tout autre membre du Conseil d'Administration est chargé de faire appliquer le présent règlement.

Article 12 : Validité

Le présent règlement a été validé par le bureau lors du Conseil d'Administration du 20 août 2004 et amendé au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2017. Il est applicable à compter de cette date.

Judo Club Ridellois

Dojo Municipal – 54 avenue de la Gare – 37190 Azay le Rideau

judo@jcridellois.net

D.D.J.S. Agrément ministériel n° 37.S.700 – N° de SIRET : 39301014500018